



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

***Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation* / Frederick Cooper
éd. Payot, 2014
cote : 60.066**

L'auteur s'est depuis longtemps fait connaître comme l'un des bons historiens américains de l'histoire de l'Afrique coloniale et décolonisée. La plupart de ses livres, écrits seul ou en collaboration, ont été traduits en français. Ils concernent en majorité l'Afrique française. C'est dire qu'il intéresse le public des lecteurs français, historiens et sans aucun doute non historiens.

On passera rapidement sur la critique du choix du titre français par rapport au titre original, qui recouvre mieux les problématiques abordées par l'auteur. De même, la quatrième de couverture annonce de façon imprudente qu'un des apports majeurs de l'ouvrage est constitué par « le fait que les politiques africains revendiquèrent moins l'indépendance que l'égalité... avec les autres citoyens français... ». Pour qui connaît quelque peu, même non historien, l'histoire de l'Afrique subsaharienne française entre 1945 et 1960, il s'agit d'un fait bien connu et solidement établi. Allons donc sans plus tarder à la lecture du texte lui-même, moins réducteur.

Le présent ouvrage, l'auteur le reconnaît lui-même, traite pour l'essentiel de l'ancienne AOF et abondamment du Sénégal.

Dans son introduction, l'auteur rappelle la complexité institutionnelle des empires coloniaux au sortir de la guerre : des colonies au sens traditionnel, dont la plupart des habitants étaient des « sujets », soumis au régime de l'indigénat et du travail forcé ; des territoires « sous mandat » puis « sous tutelle », introduisant l'idée qu'ils avaient vocation à sortir un jour de la tutelle, voire l'idée que cette notion de tutelle confiée par la SDN puis par l'ONU pouvait être étendue à l'ensemble des colonies ; des protectorats sur des États, par définition non assimilables à des colonies. Maintenir, en 1945, à la sortie de la guerre, la prééminence de la France dans un nouveau contexte constitutionnel et international, appelait une redéfinition de l'ancienne colonisation et du rapport entre le colonisateur et les populations colonisées.

Dans le cas de l'Afrique Noire, où les deux seuls pays « sous tutelle » étaient de fait traités administrativement comme les autres, on part donc du postulat suivant : pendant une grande quinzaine d'années, Africains et Français ont tenté, à partir d'une idée simple, de construire un édifice complexe.



¹ Les recensions de l'[Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

L'idée simple : les temps n'étaient plus à des sociétés coloniales hiérarchisées, ni aux peuples soumis au régime de l'indigénat et au travail forcé. Il s'agissait pour les Africains d'obtenir l'égalité effective des droits avec les citoyens français, pour les Français de maintenir, sous une nouvelle forme constitutionnelle, la prééminence de la France, dans un ensemble multiracial, géographiquement dispersé et démographiquement déséquilibré, la France européenne comptant, en terme de population, pour guère plus du tiers dans cet ensemble.

D'entrée de jeu, F. Cooper met en garde contre la tentation de refaire le passé « à rebours », c'est-à-dire à partir des idées d'aujourd'hui : il convient de s'appuyer « non pas sur ce que nous pensons aujourd'hui que les peuples auraient dû dire dans la situation coloniale, mais sur ce qu'ils dirent, écrivirent et firent réellement ». L'originalité de l'ouvrage réside donc non pas sur le fond, dont on a dit qu'il n'était pas ignoré, mais sur un travail d'archives métropolitaines et africaines, lequel permet d'approfondir la connaissance, donc la compréhension, de ce que dirent et firent les acteurs.

L'ouvrage suit une double approche : chronologique et, transversalement, thématique.

Il s'agit tout d'abord, à la sortie de la guerre, de « gouverner différemment des populations différentes » tout en accédant, au moins en partie et sous le contrôle de la France métropolitaine, à leurs revendications d'égalité au sein d'une République française nouvelle aux appartenances multiples.

En Afrique subsaharienne française, la première revendication des « indigènes » fut d'obtenir l'égalité des droits au sein d'un vaste ensemble et non d'obtenir, même à long terme, l'indépendance de nations qui n'existaient certes pas encore. Comme le disait encore Mamadou Dia en 1955, cité dans l'introduction, « Il faut qu'en définitive la conception impérialiste d'État-nation fasse place à la conception moderne d'État multinational ». Bon nombre de responsables politiques africains partageaient globalement cette opinion. Laquelle se heurtait et se heurte toujours, du côté français, à la notion de « République une et indivisible ».

L'égalité des droits passe par au moins un préalable, même s'il n'est pas et de loin le seul pré-requis: la citoyenneté. Qui dit citoyenneté soulève immédiatement les questions de nationalité et de souveraineté.

De là l'édifice complexe évoqué plus haut, construit par strates successives. Ou comment l'on a inventé, constitutionnellement d'abord, une Union Française, fédérale sans vouloir le dire, un début de décentralisation avec les premières Assemblées territoriales, puis, avec la loi-cadre Defferre un accès à une autonomie interne relativement limitée, enfin une Communauté franco-africaine mort-née, pour aboutir en peu de mois, à la fin de la période, à des États autonomes mais très rapidement indépendants, sans que cet aboutissement ait réellement été un objectif voulu de longue date par les acteurs. Voulu, ni du côté français ni, sauf rare exception, du côté africain. En d'autres termes (cela n'est pas dit aussi explicitement par l'auteur), au début de la période, au moins en Afrique Noire et plus particulièrement en



Académie des sciences d'outre-mer

AOF, aucun acteur n'a vraiment eu pour objectif l'indépendance. Celle-ci n'est apparue inéluctable, pour les parties en présence, qu'à partir de fin 1958-début 1959, non sans controverses quant à son opportunité et à ses contours géographiques. En d'autres termes, les États n'ont été que l'aboutissement d'un processus dont les fondements et les objectifs étaient tout autres. Quant à des États-nations au sens moderne du terme, encore moins. L'auteur le donne à comprendre, mais de façon moins explicite.

On ne saurait traiter de cette revendication primordiale d'égalité sans expliciter ce que furent au cours de cette courte période de quinze ans les mouvements sociaux, par exemple les grèves de 1945-1946 au Sénégal pour l'égalité des prestations sociales.

Les acteurs, hommes politiques, syndicalistes, élites métropolitaines et africaines, cherchent à résoudre une espèce de quadrature du cercle : comment imaginer et construire concrètement une République égalitaire dans laquelle la diversité des statuts personnels, des cultures, des structures sociales, impose la prise en compte des différences en garantissant à chacun l'égalité dans la citoyenneté ainsi que l'appartenance à une Nation qui ne peut plus être unitaire. Au passage, l'auteur n'en traite évidemment pas, on notera qu'à une échelle certes bien plus modeste, la France d'aujourd'hui est très concrètement confrontée à ce problème depuis la départementalisation de Mayotte.

Il n'est pas sûr que F. Cooper apporte dans son analyse globale grand-chose de neuf par rapport à des analyses déjà faites par des historiens français. Certes, on admettra que les controverses du tournant du siècle, à propos du post colonialisme par exemple et du « carnaval académique » (Jean-François Bayart) qui s'en est suivi, ont quelque peu obscurci le débat en France, pendant quelques années. Ceci dit, on n'a pas découvert aujourd'hui l'histoire ni les méandres de la seule « décolonisation » réussie sans véritable conflit par la France, celle de l'Afrique Noire, ni les revendications de départ des Africains, celles de la liberté dans l'égalité, non plus que les ambitieuses innovations constitutionnelles supposées pouvoir y répondre.

On notera un élément parfois un peu occulté dans l'historiographie française, utilisé à la fois par des Métropolitains et des Africains : la tentative, vers les années 1950, devant les premiers pas de la construction européenne et la crainte, pour les Africains, de voir la France changer de priorités géostratégiques, de donner vie à l'Eurafrrique.

En revanche, le travail d'archive et d'analyse auquel l'auteur s'est livré apporte de très intéressantes informations (ou confirmations ou compléments solidement étayés de ce que l'on savait déjà) sur les acteurs français et africains de ces « meccanos » politiques, institutionnels, syndicaux. Ainsi que sur le rôle souvent déterminant de la petite minorité d'élus africains lors de la rédaction des Constitutions successives ou de l'élaboration des montages institutionnels – sans compter leur apport souvent sans commune mesure avec leurs effectifs dans les fragiles majorités des Assemblées de la IV^e République, dont ils surent fort habilement jouer.

On sera également intéressé par les problématiques analysées par l'auteur : comment définir une citoyenneté « à étages » et des nationalités également « superposées » dans une



Académie des sciences d'outre-mer

Communauté d'États « interdépendants » (sauf erreur de lecture ou inattention, l'auteur ne mentionne pas une formule qui eut en son temps un bref succès, « l'indépendance dans l'interdépendance »).

Ouvrage à recommander à tout lecteur soucieux de mettre à jour ses souvenirs de la période 1945-1960 et des enjeux complexes qui motivèrent tant les acteurs africains que les acteurs métropolitains, pour un résultat somme toute inattendu. Mais probablement inéluctable dans le contexte géopolitique de l'époque.

Pour conclure, on pourrait souhaiter que F. Cooper s'intéressât maintenant aux relations nouvelles et de longue durée entre la France et les nouveaux États africains. Car ni les responsables français, ni les nouveaux chefs d'États africains, au moment des Indépendances et pendant longtemps, voire jusqu'à aujourd'hui, n'ont renoncé à maintenir des liens privilégiés complexes et diversifiés. Ou à tolérer, voire souhaiter, des interférences, parfois armées, de la France dans les problèmes intérieurs et sécuritaires des anciennes colonies africaines.

Jean Nemo